Aménagements

Scooters et motos : trois nouvelles solutions pour se garer

LEUR NOMBRE explose à Paris : + 30 % depuis 1997. Les scooters et motos ont envahi la capitale pour le meilleur et pour le pire. Impliqués dans un accident sur deux, ils sont bannis des couloirs de bus et de plus en plus fréquemment verbalisés dès qu'ils stationnent sur le trottoir. Depuis un peu plus d'un an, les associations de motards, la préfecture et la mairie négocient pour créer la première charte parisienne des deux-roues motorisés. Une première version du texte est enfin finalisée. Elle est aujourd'hui à l'étude en préfecture où l'on vérifie sa « compatibilité avec le Code de la route ». A terme, cette charte fixera des règles pour améliorer la cohabitation des motos avec les autres modes de transports.

Parmi les points abordés : l'épineux dossier du stationnement. Selon la Fédération française des motards en colère, il manque 120 000 places de parking pour les motos dans Paris. Seule solution : les trottoirs, mais, en théorie, c'est interdit. Presque 25 000 motards ont été verbalisés l'an dernier. Alors quelles solutions ? Voici ce qui va changer en trois points :

■ **Multiplication des emplacements sur la chaussée.** C'est l'engagement que prendra l'équipe de Denis Baupin dans cette charte. Le chiffre de création devrait avoisiner 1 000 nouvelles places par an. Très insuffisant pour la Fédération française des motards en colère (FFMC). « A ce rythme-là, il faudra 120 ans pour combler le manque », ironise Fabrice Vidal, coordinateur de la FFMC à Paris. Un accord a été trouvé il y a quelques jours sur le type de mobilier urbain qui sera utilisé. Une opération pilote va être menée dans les prochains mois à proximité de la gare Saint-Lazare. Ces 1 000 nouvelles places par an seront marquées au sol à la peinture, et agrémentées de petits plots pour interdire aux voitures de s'y mettre. Dans la charte, les motards s'engagent à utiliser ces nouveaux emplacements en priorité.

■ **Des points de stationnement dans les petites rues.** Les rues étroites, interdites au stationnement des voitures, vont dans certains cas être réutilisées pour permettre aux motos de se garer en épi, sur la chaussée, le long du trottoir. Intérêt pour les motards : « Cela permettra de se garer dans des rues où le trottoir trop étroit ne le permettait pas », commente Fabrice Vidal. Inquiétude : les motos ne sont pas attachées à un point fixe. « Elles seront donc plus vulnérables au vol. »

■ **Quelques expériences sur les trottoirs, mais pas plus.** Depuis un an, une opération test est menée devant le 91, boulevard Haussmann. Les motos peuvent stationner sur des emplacements marqués sur le trottoir, sans risquer de se faire verbaliser. Ce mode de stationnement a déclenché samedi les foudres d'associations de cyclistes *(voir encadré).* D'autres emplacements de ce type pourraient voir le jour dans Paris sur d'autres boulevards aux trottoirs larges, entre les arbres. C'est le cas actuellement boulevard de Magenta (Xe) tout nouvellement aménagé. « Mais il n'est absolument pas question de le généraliser », assure Denis Baupin.

Nicolas Fertin

91, BOULEVARD HAUSMANN (VIIIe), SAMEDI. *L'association Vélorution a déroulé un tapis rouge sur le trottoir pour redonner symboliquement l'espace aux piétons.* (LP/F.G.)

« Ils doivent stationner hors des trottoirs »

PHILIPPE COLOMB, porte-parole de l'association Vélorution

ILS s'étaient déjà illustrés par une petite manifestation contre les motards lors du Mondial du deux-roues. Une petite cinquantaine de défenseurs de la bicyclette de l'association Vélorution a remis ça samedi devant le nº 91 du boulevard Haussmann (VIIIe). Dans leur ligne de mire cette fois : le nouveau site de stationnement pour les motos testé depuis un an sur le trottoir du boulevard.

Selon la mairie, cet aménagement a reçu un accueil plutôt positif. L'association, elle, a déplié un tapis rouge sur le trottoir pour redonner symboliquement l'espace aux piétons. « Plutôt que de céder à la pression des organisations de motards, la mairie de Paris et la préfecture de police pourraient pourtant s'inspirer d'exemples étrangers comme le Code de la rue belge », commente Philippe Colomb, porte-parole de l'association.

« Les scooters et les motos doivent stationner hors des trottoirs. S'il y a des places à gagner, elles doivent être prises sur les voitures », ajoute l'association, qui considère le stationnement des motos et scooters sur le trottoir comme dangereux et réclame un développement des fourrières à deux-roues motorisées.

N.F.

CLÉS

■ **+ 30 %.** L'évolution du nombre de deux-roues motorisés dans Paris depuis 1997. Rien qu'entre 2004 et 2005, cette hausse avoisine les 5 %.

■ **24 480.** Le nombre de places de stationnement existantes pour les deux-roues. 1 000 nouvelles places ont été créées en 2004 pour les scooters et les motos.

■ **24 583.** C'est le nombre de contraventions pour infraction sur le stationnement à l'encontre des deux-roues motorisés en 2004. Ce chiffre explose (+ 184 % par rapport à 2003).

■ **120 000.** Le nombre de places de stationnement manquantes dans Paris pour les deux-roues motorisés selon la Fédération française des motards en colère.

Seat DWA
214 avenue du Maine
75014 Paris
01.53.90.14.40
seat.paris14@dwa-auto.fr

Seat Autogir
41 bd Gouvion St Cyr
75017 Paris
01.56.68.83.00
www.autogirseat.fr

Seat St Martin
136 avenue de Flandre
75019 Paris
01.53.35.91.91
seat-paris-19.com

Solidarité

Les Restos du cœur commencent leur distribution de colis

DRÔLE d'anniversaire. Les Restos du cœur entament aujourd'hui leur vingtième campagne hivernale de distribution de colis alimentaires. L'an dernier, 23 000 personnes avaient profité à Paris de la remise de nourriture, équivalent à 16,9 millions de repas.

Leur nombre devrait encore augmenter cette année, puisque l'association compte cet hiver sept centres de distributions au lieu de cinq. La plupart des bénéficiaires sont déjà connus des 1 900 bénévoles qui poursuivent inlassablement l'action lancée par Coluche.

Les « nouveaux », qui voudraient pouvoir bénéficier de colis alimentaires, doivent d'abord se faire connaître auprès du centre le plus proche de chez eux, et fournir un certain nombre de documents dont il leur sera donné la liste sur place. Les Restos du cœur continuent bien évidemment pendant cette même période à distribuer tous les jours également des repas chauds.

Trois camions sillonnent chaque soir Paris de 20 heures à minuit, et l'association compte également trois points fixes de distributions de repas chauds. A l'abri désormais puisque des baraquements ont été installés là où les repas étaient avant servis à l'air libre. Déjeuners servis du lundi au vendredi de 11 heures à 13 heures rue Haxo (XXe), rue Jean-Antoine-de-Bbaïf (XIIIe) et avenue de la Porte-de-la-Villette (XIXe). Porte de la Villette, les familles peuvent aussi recevoir un repas chaud du lundi au samedi à 20 heures et le dimanche à 19 h 30.

C.P

Si vous avez du temps et du cœur faites vous connaître car l'association manque toujours de bras pour distribuer ces colis et repas en même temps qu'un sourire. L'antenne parisienne des Restos du cœur se trouve 4, cité d'Hauteville (Xe). Tél. 01.53.24.98.00.

Lire aussi en page 7 de nos informations générales

Deux centres supplémentaires

LA DISTRIBUTION de colis se fait à partir d'aujourd'hui dans les cinq sites traditionnels : rue Julia-Bartet (XIVe) ; rue du Département (XVIIIe) ; rue de Crimée (XIXe) ; rue Haxo (XXe). Auxquels s'ajoutent cette année ceux des rues Parmentier (XIe), en remplacement de la rue Rambuteau, rue Erard (XIIe) et rue d'Alleray (XVe), trois sites mis à disposition par la Poste et la Ville (Opac).